



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois, tenue le lundi 4 juillet 2022, à 17 h, au centre administratif, situé au 799, boulevard Forest, à Val-d'Or, sous la présidence de madame Marie-Eve Dufour.

À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{me} Marie-Eve Dufour, présidente
M. Rafik Bourennani, vice-président
M. Pierre Dupuis, membre du conseil d'administration
M^{me} Lyne Gaulin, membre du conseil d'administration
M^{me} Geneviève Larche, membre du conseil d'administration
M^{me} Christine Lefebvre, membre du conseil d'administration
M. Francis Lévesque, membre du conseil d'administration
M. Éric Lunam, membre du conseil d'administration
M. Francis Murphy, membre du conseil d'administration
M^{me} Hélène Paradis, membre du conseil d'administration

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Jean-François Pressé, directeur général
M^{me} Nathalie Legault, secrétaire générale

SONT ABSENTES :

M^{me} Roxanne Bilodeau, membre du conseil d'administration
M^{me} Julie Landry-Savard, membre du conseil d'administration
M. Antony Rouillard, membre du conseil d'administration

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Marie-Eve Dufour, présidente, constate le quorum et ouvre la séance à 17 h.

VÉRIFICATION DE LA PROCÉDURE DE CONVOCATION

Mme Marie-Eve Dufour, présidente, vérifie la procédure de convocation. Mme Nathalie Legault, secrétaire générale, confirme que la procédure était conforme à l'article 163 de la *Loi sur l'instruction publique* et aux dispositions du *Règlement relatif aux règles de fonctionnement du conseil d'administration du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois*.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration adopte le projet d'ordre du jour de la présente rencontre:

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. VÉRIFICATION DE LA PROCÉDURE DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. HUIS-CLOS
5. RETOUR AUX DÉLIBÉRATIONS PUBLIQUES
6. MODIFICATION AU PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL D'ENCADREMENT 22-23
7. NOMINATIONS
 - 7.1. Direction de l'école intégrée d'Or-et-de-Champs
 - 7.2. Gestionnaire administratif, Polyvalente Le Carrefour
8. LEVÉE DE LA SÉANCE



No de résolution
ou annotation

15^E SÉANCE

HUIS-CLOS

CONSIDÉRANT le caractère nominatif des discussions;

QUE le conseil d'administration siège à huis clos.

Il est 17 h 05.

RETOUR AUX DÉLIBÉRATIONS PUBLIQUES

QUE le conseil d'administration reprenne les délibérations publiques.

Il est 17 h 25.

CA_155-21-22

MODIFICATION AU PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL D'ENCADREMENT 22-23

CONSIDÉRANT que le poste de secrétaire de la Direction générale est à combler;

CONSIDÉRANT l'évaluation des besoins du directeur général, du secrétariat général et des communications;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale,

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

D'AUTORISER la création d'un poste de chef de secrétariat, Direction générale, à la structure administrative du personnel d'encadrement.

Adoptée

NOMINATIONS

CA_156-21-22

DIRECTION DE L'ÉCOLE INTÉGRÉE D'OR-ET-DE-CHAMPS

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler le poste de direction de l'école intégrée d'Or-et-de-Champs;

CONSIDÉRANT que la Politique de gestion concernant la dotation du Centre de services scolaires;

CONSIDÉRANT la seule candidature reçue pour ce poste;

CONSIDÉRANT le profil professionnel et les compétences de cette personne;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale,



No de résolution
ou annotation

15^E SÉANCE

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

D'AUTORISER le directeur général à engager Mme Valérie Tremblay et à confirmer sa nomination au poste de direction de l'école intégrée d'Or-et-de-Champs à compter du 8 août 2022.

Adoptée

CA_157-21-22

GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF, POLYVALENTE LE CARREFOUR

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler le poste de gestionnaire administratif à la Polyvalente Le Carrefour;

CONSIDÉRANT que la Politique de gestion concernant la dotation du Centre de services scolaires;

CONSIDÉRANT la seule candidature conforme reçue pour ce poste;

CONSIDÉRANT le profil professionnel et les compétences de cette personne;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale,

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

D'AUTORISER le directeur général à engager Mme Mylène Morin et à confirmer sa nomination au poste de gestionnaire administrative de la Polyvalente Le Carrefour à compter du 22 août 2022.

Adoptée

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 30.

Mme Marie-Eve Dufour
Présidente

Mme Nathalie Legault
Secrétaire générale